

**ARRETE N° 2020-AT-26**  
**PROLONGEANT L'ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**VC N°34 – RUE JARL PRIEL**  
**A compter du 17 décembre 2020**  
**Durée estimée : 5 semaines**

**Le Maire de PLOUGUIEL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 à L. 2213-5 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

**VU** la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

**VU** l'état des lieux,

**VU** l'arrêté 2020-AT-23 réglementant temporairement la circulation et le stationnement rue Jarl Priel,

**CONSIDERANT** que les travaux de réfection de la voirie ne sont pas achevés et qu'il convient par mesure de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation

**ARRETE**

**Article 1 : Circulation**

A compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la réfection de la voie (durée estimée : 5 semaines),

- la circulation est interdite sur la Voie Communale n°34 pour tous les véhicules ;
- l'accès aux propriétés riveraines sera maintenu.

**Article 2 : Stationnement**

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre de la voie au droit du 19, rue Jarl Priel.

**Article 3 : Signalisation**

La signalisation adéquate de proximité sera mise en place et entretenue par la commune.

**Article 4 : Dérogations**

L'accès aux véhicules de secours ou du service incendie est maintenu à l'exception de la portion de voie au droit du 19, rue Jarl Priel compte tenu du risque routier.

**Article 5 : Application**

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et le Maire de Plouguiel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera transmise à

- Le SDIS
- Le SAMU de St BRIEUC

Fait à Plouguiel, le 17 décembre 2020

Le Maire,

Pierre HUONNIC

